



ENTREPRISE

Agence n°: 25223

M. NESTOR REMI

Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 12068446 www.orias.fr
9 RUE DE LA HALLE
25300 PONTARLIER
Tél 0381490839 - Fax 0381490854
agence.mma.fr/pontarlier-mairie/
remi.nestor@mma.fr

**ATTESTATION
L'ASSURANCE MMA PRO-PME**

ENT HILAIRE CHAUVIN
27 RUE DU CRET
25300 PONTARLIER

MMA PRO-PME, l'assurance des entreprises



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : ENT HILAIRE CHAUVIN

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 000000145320338

pour les activités suivantes :

- Débardage
- Abattage d'arbres
- Déneigement

A JOUR DU PAIEMENT DE SES PRIMES.

*PONTARLIER
08/02/2020*

R - NESTOR

MMA Rémi NESTOR
Agent général exclusif
9 Rue de la Halle
25300 PONTARLIER
Tél: 03 81 49 08 39
Fax: 03 81 49 08 54
E-mail: remi.nestor@mma.fr
N° ORIAS: 12068446 www.orias.fr

AN56 - (1/2019) - INF MMA LE MANS





ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES ET FRANCHISES SOUSCRITES :

ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS

Pour votre lieu d'exploitation principal situé 19 RUE PIERRE MARIE LAGIER 25300 PONTARLIER

INCENDIE ET RISQUES ANNEXES, DEGATS DES EAUX ET AUTRES LIQUIDES, LIQUIDES ENDOMMAGES OU PERDUS, TEMPETE, GRELE, NEIGE, AVALANCHE, CATASTROPHES NATURELLES

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Incendie, explosion, attentat ou acte de terrorisme (1), foudre, fumée, choc d'un véhicule terrestre, chute d'un appareil aérien, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophes naturelles, dégâts des eaux et autres liquides		400 EUR
1) Biens immobiliers	1 227 EUR/m ²	
2) Agencements, aménagements, embellissements (honoraires d'architecte inclus)	soit 626 180 EUR	
3) Dommages électriques sur les canalisations immobilières	24 900 EUR	
4) Biens mobiliers d'exploitation dont :	169 000 EUR	
a. Biens temporairement hors du lieu de l'assurance	16 600 EUR	400 EUR
b. Biens mobiliers de l'habitation annexe	12 600 EUR	
c. Biens mobiliers personnels		
5) Valeurs	74 800 EUR	
6) Archives, moules et supports d'informations	8 310 EUR	
7) Particularités Dégâts des eaux :		
a. Frais de recherche des fuites et engorgements	14 900 EUR	
b. Frais de réparation des conduites et appareils endommagés par le gel		400 EUR
c. Dommages causés par des conduites souterraines		
B. Liquides endommagés ou perdus	169 000 EUR	

(1) Pour les dommages causés par un attentat ou par un acte de terrorisme, les montants de garanties comprennent les frais de décontamination des biens assurés à l'exception des frais de décontamination des déblais et de leur confinement.

AM56 - (11/2019) - IMP MMA LE MANS



ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

INCENDIE ET RISQUES ANNEXES, DEGATS DES EAUX ET AUTRES LIQUIDES, LIQUIDES ENDOMMAGES OU PERDUS, TEMPETE, GRELE, NEIGE, AVALANCHE, CATASTROPHES NATURELLES (Suite)

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Frais et pertes		
1) Perte financière	1 227 EUR/m ²	400 EUR
2) Perte d'usage du locataire responsable	2 ans de loyers	
3) Frais de déplacement	Frais réels maximum 100 km	
4) Frais de relogement	2 ans de loyers	
5) Frais de démolition, de déblais ou de nettoyage	Frais réels maximum 124 000 EUR	
6) Honoraires :	Compris dans les montants de garanties	
a. De décorateurs, de bureaux d'études et de contrôle technique et d'ingénierie		
b. Du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé		
c. Mesures de secours et de sauvetage		
7) Remboursement des intérêts d'emprunt	232 000 EUR (2)	
8) Frais de gardiennage	Frais réels maximum 2 jours ouvrés	
9) Frais de clôture provisoire	Frais réels	
B. Complément perte financière pour le matériel sous contrat de financement	24 900 EUR	Néant
C. Responsabilités d'occupant liées aux biens d'exploitation		400 EUR
1) Responsabilités à l'égard des locataires	18 300 000 EUR	400 EUR
2) Responsabilités à l'égard des voisins et des tiers	18 300 000 EUR	
3) Préjudice écologique	374 000 EUR	

(2) L'indemnité ne saurait excéder la totalité des Intérêts afférents à la durée de l'emprunt, tels qu'ils résulteront d'une attestation délivrée par l'établissement prêteur (cette attestation devra nous être présentée). Elle sera payable en une seule fois dès que l'emprunt aura été contracté.



ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

VOL ET VANDALISME

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Vol et détériorations consécutives		
1) Biens mobiliers d'exploitation, biens Immobiliers, agencements, aménagements, embellissements dont :	24 900 EUR	400 EUR
a. Biens temporairement hors du lieu de l'assurance	10 % du montant ci-dessus	
b. Biens mobiliers de l'habitation annexe	12 600 EUR	
c. Biens mobiliers personnels	8 310 EUR	
2) Archives, moules et supports d'informations	4 150 EUR	
3) Valeurs	Néant	
4) Détournement des valeurs par les préposés	Frais réels maximum 2 jours ouvrés	
5) Frais de gardiennage	Frais réels	
6) Frais de clôture provisoire	24 900 EUR	400 EUR
B. Vandalisme		

BRIS DES GLACES

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Dommages immobiliers et mobiliers aux glaces, verres et marbres, matières plastiques	8 310 EUR	400 EUR
B. Frais de gardiennage	Frais réels maximum 2 jours ouvrés	
C. Frais de clôture provisoire	Frais réels	

BRIS DE MACHINES

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Dommages électriques	24 900 EUR	400 EUR
B. Bris de machines et autres dommages	8 310 EUR	
C. Complément perte financière pour le matériel sous contrat de financement	24 900 EUR	Néant



ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

ASSURANCE PROTECTION FINANCIERE

PROTECTION FINANCIERE APRES DOMMAGES

Garantie

- A. Pertes d'exploitation (formule au réel) après : (1)
 - 1) Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres liquides, liquides endommagés ou perdus, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophe naturelle
 - 2) Impossibilité d'accès
- B. Perte de valeur vénale du fonds de commerce après :
 - a. Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres liquides, liquides endommagés ou perdus, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophes naturelles

(1) Professions libérales : Perte de commissions, honoraires, recettes. Autres professions : Perte de marge brute

Plafond de garantie	Franchise
Frais réels sur expertise	3 Jour(s)
Frais réels sur expertise	
1,5 fois le chiffre d'affaires	400 EUR

Mode d'indemnisation : Formule au réel (CA).





ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

RESPONSABILITE CIVILE : Commerces de détail et activités de service

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (2)(1)	
Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (2)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR	400 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	58 200 EUR	400 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés Dommages subis par un véhicule confié par un client	374 000 EUR	400 EUR
e. Dommages immatériels non consécutifs	374 000 EUR	800 EUR
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	5 320 000 EUR (1)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 320 000 EUR (1)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR (1)	400 EUR
c. Dommages immatériels non consécutifs	374 000 EUR (1)	1 500 EUR
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis Frais de retrait des produits livrés	374 000 EUR	400 EUR

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Ce montant n'est pas indexé.

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	33 200 EUR	Néant

OPTIONS

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Aménagements extérieurs (y compris frais de déblais) dont :	74 800 EUR	400 EUR
1) Par arbre	499 EUR	
2) Biens mobiliers d'exploitation contenus dans les abris modulaires	7 480 EUR	





ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Garantie

- A. Protection juridique professionnelle
- B. Plafond de remboursement des honoraires du mandataire

(1) Ce montant n'est pas Indexé

Plafond de garantie

20 000 EUR par litige (1)

Voir vos Conditions générales

Franchise

Seuil d'intervention
de 200 EUR

Néant

ASSISTANCE ET HONORAIRES D'EXPERT

Garantie

- A. Assistance
- B. Honoraires d'expert

(1) ce montant n'est pas indexé

Plafond de garantie

Voir les garanties "vous prêter
assistance" de vos Conditions
générales

10 % de l'indemnité versée au
titre de la garantie mise en jeu
maximum 40 000 EUR par
sinistre (1)

Franchise

Néant

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne remplace pas les conditions Particulières du contrat.

Fait le 08/02/2020 à PONTARLIER

L'Assureur,